

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LE RAVeL DE
L'AMBLÈVE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le RAVeL de l'Amblève ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens à nouveau vers vous au sujet d'un dossier qui me tient à cœur. Il s'agit du RAVeL de l'Amblève, ce chaînon manquant entre Comblain-au-Pont et Aywaille, traversant aussi une partie de la commune de Sprimont. À la dernière question sur le sujet, vous m'aviez répondu qu'une étude détaillée du projet restait à réaliser et était envisagée à partir de 2024. Entrés dans cette nouvelle année, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner plus de précisions quant à cette étude détaillée dont vous nous parliez lors de cette réponse ? À quelle période de l'année l'étude va-t-elle effectivement commencer ?

De plus, on sait que 500 000 euros ont été apportés par Liège Europe Métropole, la communauté des communes liégeoises de l'époque. Ce montant a été dédié au projet, il devait servir à réaliser les études nécessaires à la bonne suite de ce dossier. Aux dernières nouvelles, cet argent dormirait toujours sur un compte en banque, et l'on pointait du doigt, ou l'on pouvait le faire, un manque de temps du côté de votre administration pour activer le dossier et passer à une étude plus pratique et plus conventionnelle. On sait que c'est l'administration régionale qui se doit d'activer le dossier.

Dès lors, j'aurais une seule question : peut-on espérer que cette administration trouve un peu de temps en 2024 pour s'activer autour du dossier du RAVeL de l'Amblève ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, comme évoqué à l'automne lors de nos derniers échanges sur le sujet, mon ambition est de renforcer et d'accélérer le développement des itinéraires cyclables, mais des priorités ont dû être établies en fonction des budgets et des ressources disponibles.

L'une des principales priorités du plan RAVeL 2020-2024, adopté par le Gouvernement wallon le 9 juillet 2020, est de finaliser les itinéraires déjà en cours, notamment le RAVeL de l'Ourthe entre Liège et Durbuy. Bien que cet itinéraire soit désormais continu

entre Liège et Hamoir, il reste cependant deux segments en cours d'étude, l'un entre Hamoir et Sy et l'autre entre Palogne et Bomal. L'étude de ce dernier segment vient d'aboutir. La demande de permis d'urbanisme va être introduite incessamment. La finalisation des études du segment entre Hamoir et Sy suivra. Ces tronçons doivent encore être aménagés avant que l'on puisse considérer que le travail du RAVeL de l'Ourthe soit suffisamment avancé pour développer d'autres itinéraires, tel que celui qui vous occupe.

Pour le segment longeant l'Amblève entre Aywaille et Comblain-au-Pont, bien que l'administration ait élaboré, en collaboration avec les communes, un tracé divisé en six tronçons, une étude détaillée du projet doit encore être réalisée. Il est confirmé que l'initiation de l'élaboration des premiers cahiers des charges est envisagée cette année. L'avancement dépend notamment des possibilités de disposer des ressources humaines utiles au pilotage des marchés publics liés à ce projet. Les démarches de recrutement sont en cours à cet effet, et le SPW MI met tout en œuvre pour disposer de ressources expérimentées afin d'accélérer le processus de rédaction et de passation des marchés d'études et, par la suite, des travaux.

Comme vous le savez également, ces nouvelles voies s'inscrivent partiellement sur le domaine privé, ce qui constitue souvent un obstacle important à la concrétisation rapide des projets. Je rappelle que le projet de décret renforçant les normes wallonnes garantissant la possibilité d'exproprier lorsque le Gouvernement wallon en constate l'utilité publique a été approuvé le 27 novembre dernier par le Parlement wallon. Ce décret consolide juridiquement le processus d'expropriation et devrait permettre d'aboutir plus rapidement aux résultats attendus pour développer les infrastructures comme le RAVeL et notamment l'itinéraire évoqué.

Il reste par conséquent encore un travail important à réaliser par l'administration pour concrétiser le projet du RAVeL entre Aywaille et Comblain-au-Pont. Je vous confirme cependant ma volonté de voir aboutir le développement de cet itinéraire cyclable dans la vallée de l'Amblève, comme vous également.

Je dois vous reconnaître une certaine constance dans cet objectif. Je le partage également, même si malheureusement tous les projets ne peuvent pas être réalisés simultanément.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il ne s'étonnera pas qu'elle me laisse un peu sur ma faim, si je puis dire. Il y a déjà longtemps que l'on échange sur cette question et que les mêmes constats sont tirés, à savoir une absence de ressources suffisantes au sein du Service public de Wallonie pour initier, avancer et mettre ce dossier sur de bons rails.

Je pense que, dans l'administration concernée, il y a plusieurs milliers d'agents, si l'on considère l'ensemble des ressources humaines au sein du département dont vous avez la gestion. J'ai du mal à comprendre que l'on ne puisse pas trouver les ressources expérimentées, comme vous le mentionnez dans votre réponse, pour mener à bien ce dossier.

J'entends que l'on se soit attelé à terminer une série d'autres dossiers en cours sur le même thème du RAVeL, mais de là à ne pas pouvoir avancer, ne serait-ce que pour les études du tracé et amener quelque chose de concret sur la table, cela me laisse, comme je l'ai dit tout à l'heure, quelque peu sur ma faim.